



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Nathalie HERAULT
tél. : 01.49.55.56.45
fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE
DGER/SDESR/N2011-2148

Date: 15 novembre 2011

Date de mise en application : **immédiate**

Date limite de réponse : 17 décembre 2011
Nombre d'annexe : 1 (2pages)

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la
pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs des services
régionaux de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
publics et privés

Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur le projet de référentiels de certification et de formation du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière » - domaine professionnel.

Bases juridiques :

D 811-137 à D 811-143 du code rural et de la pêche maritime

Arrêté du 25 juillet 1995 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA option « gestion forestière »

Mots-clés : BTSA gestion forestière – Accompagnement – GF

Destinataires	
Pour exécution	Pour information
<ul style="list-style-type: none">– Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt– Directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt– Services régionaux de la formation et du développement– Services de la formation et du développement– Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole– Inspection de l'enseignement agricole– Unions nationales fédératives d'établissements privés	<ul style="list-style-type: none">– Administration centrale– Organisations syndicales de l'enseignement agricole public– Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Dans le cadre de l'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il a été décidé de rénover le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA – option « gestion forestière » pour la rentrée 2012.

Les modules du tronc commun, les modules M41, M42 et M11 ayant déjà été l'objet d'une précédente consultation (Note de service DGER/SDESR/N2009-2007 du 21 janvier 2009), seul le domaine professionnel est soumis à la **consultation du 18 novembre 2011 au 17 décembre 2011**.

Dans ce cadre, le projet de rénovation est engagé sur les principes suivants :

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études vers la licence professionnelle, vers les grandes écoles ... ;
- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » (M11) permet à l'élève de faire le bilan de l'évolution de son projet et d'argumenter les choix envisagés pour son avenir professionnel ;
- La présentation de la formation sous forme de domaines constitués de modules auxquels correspondent des compétences attendues ;
- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options du BTSA sur la base de 58 semaines.

La DGER, en collaboration avec les Délégués régionaux d'ingénierie de formation (DRIF) et l'Inspection a élaboré une nouvelle méthodologie d'écriture des diplômes. La rénovation du BTSA lancée en 2007 permet de repenser le BTSA en termes de référentiel de certification définissant les capacités du technicien supérieur. Ce dispositif nécessite en amont l'élaboration d'un référentiel professionnel décrivant les activités et les situations professionnelles significatives. A partir de ces deux référentiels découle le référentiel de formation lui-même traduit en modules et en objectifs pédagogiques.

Le **référentiel professionnel du BTSA GF** présenté pour avis à la CNS Aménagement du 1^{er} juillet 2008 est consultable sur le site Chlorofil à l'adresse suivante : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/textes-et-references-specifiques/btsa/btsa-foret/btsa-foret-consult.html>

Les éléments relatifs au **référentiel de certification** et au **référentiel de formation** sont mis présentement en consultation avant leur passage auprès des instances consultatives (CNS, CPC, CTEA, CNEA et CNESERAAV)¹ pour avis. La consultation des équipes pédagogiques et des instances sera suivie d'une phase d'information, lors d'une session d'accompagnement, prévue en mai 2012 (note de service ultérieure), avant la sortie des textes réglementaires.

La consultation des équipes pédagogiques est organisée du **18 novembre 2011 au 17 décembre 2011**. Les éléments relatifs au **référentiel de certification** et au **référentiel de formation** sont accessibles sur le site Chlorofil, à l'adresse suivante : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/textes-et-references-specifiques/btsa/btsa-foret/btsa-foret-consult.html>

Les suggestions et remarques devront être transmises à l'aide du formulaire en annexe :

soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
sous-direction ESR-BFES (à l'attention de Nathalie HERAULT)
1^{er}, avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP

soit par courrier électronique à l'adresse suivante : nathalie.herault@agriculture.gouv.fr

La sous-directrice
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Geneviève JOURDIER

1

CNS : Commission nationale spécialisée
CPC : Commission professionnelle consultative
CTEA : Comité technique national de l'enseignement agricole
CNEA : Conseil national de l'enseignement agricole
CNESERAAV : Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
 Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
 Bureau des formations de l'enseignement supérieur

ANNEXE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE REFERENTIEL DE CERTIFICATION ET DE FORMATION
 Brevet de technicien supérieur agricole option « **gestion forestière** »

NOM - PRENOM :	REGION :
<i>Merci de cocher la case correspondante</i>	<input type="checkbox"/> ENSEIGNANT <input type="checkbox"/> ELEVE <input type="checkbox"/> PARENT D'ELEVE
	<input type="checkbox"/> DIRECTION D ETABLISSEMENT
	<input type="checkbox"/> BRANCHE PROFESSIONNELLE
	<input type="checkbox"/> AUTRES (Préciser)
REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT	NOM de l'Établissement ou de l'association :
DATE :	SIGNATURE (S):

Pour une bonne utilisation de vos remarques, merci d'organiser votre réponse à partir du plan ci dessous, en faisant clairement ressortir vos propositions

OBSERVATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU PROJET
Architecture :
Organisation :
Référentiel de certification :

--

OBSERVATIONS OU SUGGESTIONS PORTANT SUR LES MODULES

Intitulé du module :

Sur les objectifs :

Sur le contenu :

Sur le volume horaire :

Sur les modalités pédagogiques :

OBSERVATIONS SUR LA PLURIDISCIPLINARITE OU LES STAGES